



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSINS ET D'ÉCRITURE À DESTINATION DES ENFANTS DE PONTAULT-COMBAULT

Article 1 : objet et thème du concours

A l'occasion de la 1^{re} édition du Festi-Lire de Pontault-Combault, le 1^{er} avril 2023, un certain nombre d'acteurs sociaux et culturels proposent aux enfants de la commune de Pontault-Combault, un concours de dessins et d'écriture, du 13 février au 20 mars 2023.
Ce concours a pour thème « Fais-moi-rire »

Article 2 : Participants

Le concours de dessin est ouvert aux enfants de 3 à 10 ans. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle.
Le concours d'écriture est ouvert aux enfants de 6 à 15 ans. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle.

Article 3 : Modalité de participation " dessins" et "écriture"

- Chaque dessin doit être une création personnelle.
Le dessin doit être réalisé sur un support papier de format A4.
Toutes les techniques manuelles sont acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage, etc. (pas de dessin numérique). Le dessin devra être à plat, sans volume.
La participation à ce concours est gratuite.
Un seul dessin par enfant est autorisé. Il faudra y inscrire son nom et prénom, son âge et un numéro de téléphone.

- Chaque texte doit être une création personnelle.
Pas de nombre de caractères minimum mais ne doit pas excéder le recto d'une feuille A4 (manuscrite ou numérique)
La participation à ce concours est gratuite.
Un seul texte par enfant est autorisé. Il faudra y inscrire son nom et prénom, son âge et un numéro de téléphone.

Article 4 : Acheminement des dessins et des écrits

Les dessins et les écrits pourront être déposés dans une boîte prévue à cet effet dans les lieux suivants : la MJC / les deux centres sociaux et culturels.

A remettre au plus tard le 20 mars 2023.

Contact : Association co-LECTIF - 06 64 32 46 65 - co.lectif@free.fr

- Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants dans l'une des catégories suivantes :

Catégorie 1: 3 à 4 ans
Catégorie 2: 5 à 7 ans
Catégorie 3 : 8 à 10 ans

- Les textes reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants dans l'une des catégories suivantes :

Catégorie 1: 6 à 8 ans
Catégorie 2: 9 à 11 ans
Catégorie 3 : 12 à 15 ans

Article 5 : droit d'auteur

Chaque enfant autorise l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin, qu'il autorise l'organisateur à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication de la ville de Pontault-Combault.

Article 6 : désignation des gagnants

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessin et des textes reçus selon les critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Application
- Originalité

Les dessins et les textes gagnants seront ceux qui ont obtenu, au sein de leur catégorie, les notes les plus élevées.

En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 7 : Lots

Trois lots seront décernés à l'issue du concours de dessin et du concours d'écriture, un dans chacune des catégories d'âge des participants.

Les lots attribués aux gagnants ne pourront pas être négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur.

Chacun des participants sera averti de la date des remises des lots, à savoir le samedi 1er avril 2023 à la Salle Sans-Gêne.

Article 8 : Non restitution

Les dessins ne seront pas retournés immédiatement aux participants mais exposés à la MJC jusqu'au 15 avril 2023.

Article 9 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement peut être envoyé par courrier électronique ou demandé au responsable du centre de loisirs. Il est consultable sur le site internet www.udaf77.fr

Article 10 : Responsabilité

Les organisateurs ne pourraient être reconnus responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté ou par manque de participants, le concours devait être reporté, modifié ou annulé.

Article 11 : Modification du règlement

L'organisateur peut être amené à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et /ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement.

Festi-Lire
Dé-lire de rire !!